

FINANCEMENT : COMMENT CA MARCHE ?

MON COMPTE FORMATION

QUOI ?

Le compte personnel de formation (CPF) permet de suivre, à l'initiative de chaque personne, une action de formation. Il accompagne son titulaire tout au long de son parcours professionnel.

POUR QUI ?

Tous les actifs, de 16 ans jusqu'à l'âge de la retraite (15 ans apprentis)

COMBIEN ?

500 € par an avec un plafond à 5 000 € (cas général)

QUAND ?

Pendant le temps de travail avec accord de l'employeur ou hors temps de travail sans l'accord de l'employeur

POUR QUELLES FORMATIONS ?

Les formations éligibles CPF sont repérables dans ce guide par ce picto

